



**Procès-verbal de l'assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine  
du mercredi 26 mai 2021, à 17h30**

---

**Présidence** : M. Carl-Alex Ridoré, Préfet

**Présents** : 54 délégués représentant 24 communes

Mmes Dominique Haller Sobritz, Autigny – Patricia Horner, Bois-d'Amont - Carmen Landolt Läubli, Chénens – Isabelle Bussey, Corminboeuf – Marie-Claude Clerc, Cottens – Sybille Buvary, Ferpicloz – Claire Roelli, Micheline Ebner, Raphaëlle Giroud, Monique Pache, Fabienne Gauye, Marie Giller-Zbinden, Amélie Baechler, Liliane Galley, Fabienne Menetrey, Alicia Schaller, Patricia Guntern, Sofia Fernandes, Fribourg – Suat Ayan, Givisiez – Barbara Green-Studer, Granges-Paccot – Véronique Zapf, Hauterive – Diana Carbonnier, Geneviève Frick, Gibloux – Martine Borde, Marly - Katuscia Sansonnens, Neyruz – Caroline Denervaud, Mélanie Maillard Russier, Aline Demierre, Villars-sur-Glâne

MM. Robin Schwab Avry – François Vallat, Belfaux – Patrick Gendre Bois-d'Amont – Jérémie Fonjallaz, Christian Feldhausen, Claude Gremaud, François Yerly-Brault, Fribourg Philippe Chassot, Granges-Paccot – Marc-Antoine Bovet, Grolley - Grégoire Yerly, La Brillaz – Dominique Ayer, José Nieva, Gibloux – Michael Vogt, Le Mouret – Eric Bugnon, Sergio Matelli, Khalil Thebti, César Murangira, Marly – Dominique Chenaux, Matran – Jean-Noël Gendre, Neyruz – M. Magnin Ruffieux, Pierrafortscha – Michel Noguet, Ponthaux – Pierre-Louis Ruffieux, Treyvaux – Pierre-Emmanuel Carrel, Matthias Sluga, Jacques Dietrich, Villars-sur-Glâne, Luc Deglise, Villarsel-sur-Marly

Pour le Comité de direction :

Mmes A. de Weck, I. Bersier, M.-C. Paolucci, M. Roos Bovey, A. Rey

MM. M.-A. Andina, B. Bek-Uzarov, J.-F. Charrière, J.-L. Kuenlin, V. Stockel

**Invitée** : Mme M. Ballmer

**Excusés** : les communes de la Sonnaz et de Prez  
Mme A. Burgener Woeffray et M. L. Dietrich du Comité de direction

---

**M. le Président** ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à chacun.

La présente assemblée a été convoquée par courrier du 5 mai 2021. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020
2. Informations du Comité
3. Comptes 2020
  - Présentation

- Rapport des organes de révision
- Approbation et décharge
- 4. Demande de crédit pour l'agrandissement et la rénovation du Home Médicalisé de la Sarine, du Foyer de jour de la Sarine, de l'Administration du RSS et la construction de la Centrale des ambulances
- 5. Elections
  - Pour le Comité de direction du RSS :
    - Fixation du nombre de membres du Comité de direction
    - Election des membres du Comité de direction
    - Election à la vice-présidence du Comité de direction
  - Pour la Commission de district pour les indemnités forfaitaires :
    - Fixation du nombre de membres de la Commission pour les indemnités forfaitaires
    - Election des membres de la Commission pour les indemnités forfaitaires
- 6. Divers

Aucune remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour, l'assemblée peut donc valablement délibérer. **M. le Président** précise que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020**

Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

### **2. Informations du Comité**

- Intégration des pompiers via la création d'un service feux bleus à l'intérieur du RSS :

La création de ce nouveau service feux bleus s'inscrit dans le cadre de la révision de la loi sur la défense incendie et les secours adoptée en mars 2021 par le Grand Conseil.

Les grands principes sont connus, et le changement de paradigme consiste à rechercher l'aide la plus rapide et la plus efficace en fonction des risques, indépendamment des frontières communales et des frontières districts. Ainsi il y aura lieu de mettre en place une organisation administrative à l'échelle des districts voire des régions (plusieurs districts ensemble) ainsi qu'une répartition des bases opérationnelles sur l'ensemble de ces régions en fonction d'une carte des risques. Cette carte n'est pas encore établie.

Lors de la séance de la Conférence régionale du 4 février 2021 les communes du district ont choisi de privilégier de rattacher cette défense incendie au Réseau santé Sarine, organisation existante qui plus est déjà active dans le domaine de la protection et la sécurité de la population au travers de son Service d'Ambulance.

Le dernier mot appartiendra à l'assemblée des délégués du RSS. Une modification des statuts de l'Association sera préparée et une entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (stratégie d'intégration des pompiers au service des ambulances ainsi qu'au sein du RSS : cf. organigrammes des diapos 7 et 8 de la présentation en annexe).

- Organisation de la future Commission financière :

L'idée est de la mettre en œuvre pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les communes seront abordées dans le courant de l'été afin qu'elles se concertent pour proposer des candidats pour constituer cette commission financière qui sera formellement nommée lors de l'assemblée des délégués du budget de fin d'année 2021.

### 3. Comptes 2020

La parole est donnée à **M. J. Pollet**. Ce dernier rappelle en quelques chiffres ce qu'est le RSS (406 collaborateurs, 667 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires, 123 résidents au HMS, 401 placements en EMS opéré par le centre de coordination etc. voir diapo 12 de la présentation en annexe).

Les comptes 2020 bien que touchés de manière moins importante que prévue, ont été impactés par le covid. Le RSS a dû se réinventer au fil des vagues Covid.

Concernant les comptes en tant que tels et les impacts financiers du Covid 19, ils appellent outre celles énumérées dans les diapos 13 et 14 de la présentation, les précisions suivantes données par **M. C. Werro** :

- le foyer de jour accueille actuellement 4 résidents au lieu de 8.

- le tableau de résultat par entité montre que le HMS boucle avec un bénéfice de CHF 53'271 contre CHF 87'400.- au budget. Les impacts covid ont pu être compensés par des économies sur les services transversaux (maintenance, les RH).

Pour les soins à domicile, CHF 420'379.- de moins de charges que prévu au budget (les charges ont été maintenues cependant il y a eu pour CHF 400'000 de plus de recettes en 2020). Il en est de même pour le service des ambulances, le budget des charges a été maintenu, mais CHF 300'000 de recettes de plus permettent de diminuer la participation des communes. Un dépassement est à relever pour le centre de coordination. Passepartout correspond au budget. Un dépassement est à relever pour le service des indemnités forfaitaires (seul service à présenter des charges excédentaires (CHF 228'000) dues à des demandes d'indemnités en nombre plus élevé que prévu). Concernant la CODEMS, les frais financiers des EMS ont été plus bas (CHF 220'000 d'écart) que prévu en raison des intérêts hypothécaires en baisse. Pour ce qui est des rattrapages des frais financiers, le montant est en lien avec le budget.

Finalement, les comptes montrent un résultat intermédiaire de CHF 20'889'540.- soit CHF 675'860.- de moins que prévu au budget. Au vu de ces chiffres, un montant de CHF 709'989 a été attribué à la provision pour retard d'amortissements ce qui donne en tenant compte du résultat reporté au bilan du HMS, un total de CHF 21'652 800 soit le même montant que celui facturé en début d'année aux communes.

Répartition des Charges du RSS : cf. diapo 16 de la présentation

Répartition des produits du RSS : cf. diapo 17 de la présentation

Répartition des participations communales : diapo 18 de la présentation

**M. C. Werro** procède à un rappel concernant la provision pour retards d'amortissements des EMS (cf. diapo 19 de la présentation).

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Giller-Zbinden, Fribourg**, relève que les chiffres proposés concernant la répartition des charges du RSS atteignent 99% et non 100%. **M. Werro** précise que ce sont des chiffres arrondis.

**Mme Suat Ayan Janse Van Vuuren, Givisiez**, souhaite des précisions concernant la notion de provision pour retards d'amortissements. **M. J. Pollet** explique qu'il a été question en 2013 pour la CODEMS d'adopter une seule et unique méthode de paiement de frais financiers aux EMS (amortissements constants et intérêts de la dette) et de reprendre pour chaque EMS le récapitulatif historique des versements effectués. A la suite de ce travail, il a été remarqué que les taux d'amortissement pour les années précédentes étaient inférieurs à 3% correspondant à la durée de vie d'un bâtiment public soit 33 ans. Ce constat a pour conséquence que les soldes à amortir pour certains EMS sont encore actifs alors que le bâtiment est en phase de rénovation ce qui entraîne pour les communes de devoir continuer à amortir « l'ancien bâtiment » alors que les travaux de rénovation amènent de nouveaux amortissements. C'est pour cela que cette provision a été créée afin de régler les soldes des anciens bâtiments non totalement amortis.

**M. le Président** explique que tous les EMS ont été construits en même temps (programme fédéral de subventionnement), il y a 30-40 ans. Toutefois les méthodes de calculs étaient différentes et des correctifs ont dû être apportés pour tenir compte qu'au départ plusieurs méthodes co-existaient. Une explication plus technique et plus précise pourra être dispensée dans le cadre d'une autre séance.

La parole n'étant plus demandée, aucune demande n'étant faite quant à passer les comptes en revue, les comptes de fonctionnement et d'investissements 2020 et le rapport de l'organe de révision sont soumis au vote des délégués. Ils sont validés à l'unanimité par l'assemblée des délégués. Décharge est donnée au comité de direction.

---

#### **4. Demande de crédit pour l'agrandissement et la rénovation du Home Médicalisé de la Sarine, du Foyer de jour de la Sarine, de l'Administration du RSS et la construction de la Centrale des ambulances**

**M. le Président** explique que si la demande est acceptée aujourd'hui par l'assemblée des délégués, elle devra faire encore l'objet d'une votation populaire (référendum obligatoire).

La parole est donnée aux architectes MM. Comment et Vézy qui exposent aux délégués le planning, le devis et le projet.

Les architectes procèdent à la présentation de la maquette et livrent leurs commentaires des plans étage par étage (cf. présentation). Concernant le devis général, les architectes avancent un montant global TTC de CHF 52'840'920.-. Sachant que CHF 3'100'000.- ont déjà été votés pour le crédit d'étude, reste ainsi soumis à la votation de l'assemblée des délégués la somme de CHF 49'740'920.-.

Pour ce qui est du phasage des travaux, les architectes annoncent la démolition de l'aile est dès mars 2022 et sa reconstruction jusqu'en avril 2024 (une cuisine provisoire sera prévue pour le fonctionnement du home durant cette étape). Ensuite aura lieu la rénovation de la partie centrale ainsi que l'agrandissement de l'aile ouest avec simultanément la déconstruction et reconstruction de la centrale d'ambulances avec une mise en service de l'ensemble prévue pour juillet 2025 (cf. diapo 39 de la présentation).

A la question de **Mme B. Green Studer, Granges-Paccot**, quant à savoir si le projet prévoit des balcons, les architectes expliquent que les balcons individuels sont des surfaces reprises au profit d'espaces communs intérieurs plus larges. Il y aura un balcon par unité de soin. Notons que le parc est réaménagé et se trouvera agrandi.

**M. José Nieva, Gibloux**, souhaite savoir ce qu'il adviendra du bâtiment de la Rose d'Automne. **M. J. Pollet** explique qu'il y a plusieurs pistes : le revendre au RFSM, une visite a d'ailleurs déjà eu lieu dans ce sens. Il se peut également que le RSS estime qu'il y a nécessité de garder ce bâtiment au vu de l'évolution démographique, mais la vente au RFSM est privilégiée actuellement.

**M. J. Pollet** énonce les motifs annonce le contenu de la diapo 21 relatifs à la nécessité de procéder à ces travaux (cf. présentation) : Principalement, il y a lieu de regrouper sur un seul site à l'Avenue Jean-Paul II 10, tous les résident-e-s se trouvant actuellement répartis sur deux sites, soit celui de la Rose d'Automne et du HMS. Puis pour le confort des résidents, de supprimer les chambres à deux lits et permettre à chacun.e de pouvoir avoir son intimité ; administrativement, l'avantage sera de voir être regroupé les différents services administratifs du RSS sur un seul site à l'Avenue Jean-Paul II et de pouvoir ainsi diminuer les frais de location pour les services administratifs de la direction du maintien à domicile et de l'orientation se trouvant actuellement au Quadrant, rue Saint-Nicolas-de-Flüe 2 à Fribourg ; techniquement, le bâtiment du HMS construit en 1983 et agrandi en 1994 et 2008, possède des installations (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité) vétustes qui ne répondent plus aux normes techniques et environnementales actuelles ; puis dernier point, la nécessité de construire une centrale d'ambulances qui permettra de répondre aux besoins de places liés à l'augmentation du nombre de collaborateurs-trices, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de véhicules.

**Marie-Claude Clerc, Cottens**, souhaite savoir si la marge de sécurité est incluse dans ces « presque » CHF 50 millions et si oui à quelle hauteur en cas d'imprévus.

Le bureau d'architecture indique que la réserve est incluse dans les CHF 50 Millions et se monte à 5% du prix (2,4 millions).

A la question de savoir si ce n'est pas un peu « peu », le cabinet d'architectes précise que selon eux ce n'est pas le cas. Le marché est tendu et les grosses entreprises vont baisser leurs prix. Rappel est fait que si les prix entrants sont trop hauts, il y aura encore la possibilité d'adapter le projet.

**Mme M.- C. Paolucci**, présidente de la Commission de bâtisse indique que de donner un chiffre cohérent a été compliqué. C'est à la suite de discussions, d'une analyse de la conjoncture et à un travail de fond que ce chiffre est présenté aux délégués. Elle précise que le risque ne peut être totalement écarté mais pense et espère qu'il est maîtrisé.

**Mme Giller-Zbinden, Fribourg**, souhaite avoir des explications quant au fait que mis à part le cabinet d'architectes, ce ne sont pas des entreprises locales qui ont été mandatées. Le cabinet d'architectes explique que les relations de travail sont établies avec ces entreprises depuis un certain temps, raison pour laquelle ce sont ces entreprises qui ont été mandatées.

**M. F. Vallat, Belfaux**, salue l'optimisme de la direction du RSS sur le fait que les prix de la construction y compris celui des fournitures vont baisser. Il estime qu'il est bien de limiter la marge mise dans le projet. Toutefois, a-t'on des garanties de ne pas se retrouver d'ici 4 à 5 ans devant un désastre avec une demande de crédit supplémentaire ?

Le cabinet d'architectes rappelle l'existence du garde-fou de la mise en sous-mission qui sera pour la fin de l'année avec une hauteur de rentrée de soumission entre 70% à 80% du prix total sur les CHF50 millions. Ainsi dès décembre 2021 / janvier 2022, il sera possible d'être fixé sur la conjoncture. En cas de souci il sera à ce moment-là encore possible de trouver une solution si le projet se trouve hors budget.

**P. - L. Ruffieux, Treyvaux**, demande à quelle hauteur le RSS devrait couvrir le dépassement du crédit cas échéant ? **M. le Président** répond : l'intégralité.

**Le Président** précise que les chiffres présentés sont cohérents avec ce qui est demandé aux autres EMS. Aucune autre question n'étant posée, il propose à l'assemblée des délégués de procéder au vote du crédit d'ouvrage de CHF 49'740'920.- avec +/- 10% pour l'agrandissement et la rénovation du Home Médicalisé de la Sarine, du Foyer de jour de la Sarine, de l'Administration du RSS et la construction de la Centrale des ambulances.

Les délégués acceptent le crédit d'ouvrage de **CHF 49'740'920.- avec +/- 10% à l'unanimité**. **Le président** remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet et annonce qu'un point de situation sur les travaux sera fait à chaque occasion nécessaire.

## 5. Elections

### **Pour le Comité de direction du RSS :**

#### **- Fixation du nombre de membres du Comité de direction**

La fixation du nombre de membres du Comité de direction n'est pas remise en cause.

- **Election des membres du Comité de direction**

Les membres du Comité de directions désignés par acclamations sont :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Fribourg :                | Mirjam Ballmer<br>Pierre-Olivier Nobs<br>Laurent Dietrich |
| Villars-sur-Glâne:        | Alizée Rey<br>Marco Aurelio Andina                        |
| Marly:                    | Mary Claude Paolucci                                      |
| Sarine Nord:              | Boris Bek Uzarov<br>Muriel Frésard                        |
| Sarine Ouest:             | Isabelle Bersier<br>Murielle Roos Bovey                   |
| Haute Sarine Rive droite: | Jean-Luc Kuenlin  |
| Gibloux:                  | Fabien Schafer  |

- **Election à la vice-présidence du Comité de direction**

**Monsieur Jean-Luc Kuenlin** est élu à la vice-présidence du Comité de direction.

**Pour la Commission de district pour les indemnités forfaitaires :**

- **Fixation du nombre de membres de la Commission pour les indemnités forfaitaires**

La fixation du nombre de membres de la Commission pour les indemnités forfaitaires n'est pas remise en cause.

- **Election des membres de la Commission pour les indemnités forfaitaires**

Les membres de la Commission IF désignés par acclamations sont :

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Fribourg :                | Mirjam Ballmer                         |
| Villars-sur-Glâne:        | Alizée Rey                             |
| Marly:                    | Mary Claude Paolucci                   |
| Sarine Nord:              | Boris Bek Uzarov                       |
| Sarine Ouest:             | Isabelle Bersier                       |
| Haute Sarine Rive droite: | Jean-Luc Kuenlin                       |
| Gibloux:                  | Fabien Schafer                         |
| Professionnels:           | Dresse Pascale Pache<br>Stéphane Blanc |

## 6. Divers

**Le Président** annonce le départ des personnes qui ne se sont pas représentées et qui quittent le réseau. A cette occasion il remercie Mme Burgener Woeffray, M. Charrière, M. Stockel qui ont fait un énorme travail durant cette législature et leur souhaite une bonne suite de carrière professionnelle. Des présents leur sont remis.

**Le Président** remercie tout particulièrement Mme Antoinette de Weck pour la législature passée ainsi que pour la précédente. **Mme A. de Weck** remercie vivement toutes les personnes présentes et propose aux délégués de faire confiance à la Direction du RSS.

**Le Président** remercie le comité de direction pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité.

**M. le Président** lève la séance à 19h05.

---

**Le Président**  
Carl-Alex Ridoré

**Le Secrétaire**  
Jacques Pollet

**La Secrétaire au procès-verbal**  
Sophie Baumeyer